

Nombre de conseillers : élus: 15      en fonction: 15      présents ou représentés: 14

**Date de convocation** : 18/10/2013

**Présents** : GOEHRY Mireille, FLICK Daniel, ARBOGAST Nicole, COLIN Georges, FELDMANN Jean-Paul, FLICK Guillaume, GOEHRY Jean-Georges, HAMM André, MAGNIER Michèle, POULAIN Jean-Sébastien, SAENGER Tharcisse, STEINMETZ Jean-Paul,

**Pouvoirs** : SIMON Gérard à GOEHRY Mireille, BRUCKMANN Jacques à FLICK Daniel

**Absents excusés** : URBAN Jean-Michel

**Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 août 2013 qui est adopté à l'unanimité.**

**Désignation d'un secrétaire de séance** : FLICK Guillaume

En début de séance, Madame le Maire demande au conseil de rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour :

1. Acquisition d'un puits et d'un moine pour la place de l'ancienne école
2. Enfouissement des réseaux France Télécom rue Ostermatt

Cette requête est unanimement acceptée.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Chasse
2. Renouvellement des illuminations de Noël
3. Acquisition de terrain de voirie
4. Renouvellement de la convention « Mutualisation de la comptabilité avec la CCPZ »
5. Location de la salle de motricité à l'ASLM
6. Enquête publique : avis sur la demande d'autorisation présentée par l'EARL KIENZ \*
7. Approbation du parcours relatif au sentier de randonnée pédestre
8. Présentation du projet de réhabilitation de la maison de garde
9. Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la maison de garde
10. Aménagement de la place de l'ancienne école, rue principale : achat d'un puit et d'un moine
11. Enfouissement des réseaux France Télécom rue Ostermatt

\* Le conseil municipal a été invité à passer en mairie afin de prendre connaissance du dossier d'enquête publique et a reçu copie d'un courrier rédigé par le Collectif de Hohatzenheim avant la réunion.

**Délibération n° DCM-046-2013****3. Domaine et patrimoine****3.3 Locations****Agrément de la cession du lot de Chasse**

- Vu la demande en date du 27/09/2013 formulée par M. Roger RAPP, titulaire actuel du lot de chasse unique de Mittelhausen et les documents relatifs au cessionnaire et aux nouveaux permissionnaires,
- Vu l'avis favorable de la Commission Communale de la Chasse du 22/10/2013,

Après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

- décide d'agréer la demande de cession du lot de chasse au profit de M. Patrice THOMAS avec effet au 01/11/2013, aux mêmes conditions que celles initialement attribuées à l'Association des Chasseurs,
- décide d'agréer les permissionnaires suivants :
  - M. Joël JUDAS, demeurant 69 Grand Rue à MEYENHEIM (68890) et
  - M. René RAPP demeurant 31 rue des Vignes à OBERHAUSBERGEN (67205).
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de location de chasse initial.
- transfère les biens communaux loués de l'association des Chasseurs de la Vallée de Steinbach de Strasbourg au profit de M. Patrice THOMAS avec effet rétroactif au 11/11/2012,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour finaliser le dossier et à émettre les titres correspondants.

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° DCM-047-2013****1. Commande publique****1.1 Marchés publics****Renouvellement des illuminations de Noël**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- décide d'approuver les devis de l'entreprise :
  - Illuville de Woippy pour un montant de 10 021.99 € HT soit 11 986.30 € TTC pour l'achat d'illuminations de Noël,
  - Sobeca d'Imbsheim pour un montant de 4 091 € HT soit 4 892,84 € TTC pour l'installation des illuminations.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier,
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2013 et autorise Madame le Maire à émettre des mandats en 2014 avant le vote du budget.
- d'autoriser Mme Le Maire à demander le contrôle des fixations et du filin en ce qui concerne la traversée de rue, auprès de l'Apave.

*Adopté à l'unanimité*

Délibération n° DCM 048-2013**3. Domaine et patrimoine****3.1 Acquisitions****Acquisition de terrains pour élargir la voirie rue des artisans**

- Vu le plan d'alignement réalisé en 1980, en vue de l'élargissement de la rue des artisans,
- Vu la parcelle 146, section 1, détachée de la propriété Sorgius mais non rétrocédée à la commune,
- Vu la parcelle à créer afin de respecter le plan d'alignement, au niveau de la propriété de M. Sorgius en limite nord,
- Vu les travaux d'aménagement de la rue des artisans,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- décide **d'acquérir à titre gratuit pour régulariser l'élargissement de la voirie dans la rue des artisans**, les terrains appartenant à M. et Mme SORGIUS Ronald, domicilié au 9 rue des artisans, cadastrés :
  - section 1, parcelle n° 146 d'une surface de 0,50 ares.
  - section 1, parcelle issue de la division de la parcelle 145/1, n° provisoire 2/1 d'une surface de 0,23 ares selon le PV d'arpentage établi par le cabinet Klopfenstein et,
- dit que les frais seront à la charge de la commune,
- autorise Madame le Maire à signer l'acte notarial et tout document relatif à ce dossier.
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2013.

*Adopté à l'unanimité*

Délibération n° DCM 049-2013**5. Institutions et vie politique****5.7 Intercommunalité****Comptabilité mutualisée - Prolongement de la convention entre la commune de Mittelhausen et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn**

**Vu** la délibération du 06/12/2012 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn approuvant la convention de mise à disposition du service comptabilité au profit des Communes membres,

**Vu** la délibération du 10/12/2012 de la commune de Mittelhausen autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition du service comptabilité de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

**Vu** la convention signée entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et la commune de Mittelhausen pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013,

**Vu** l'article 2-durée de la convention précisant que la convention « peut être prorogée trois fois par délibération concordante des organes délibérants de la commune et de la Communauté de Communes ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la prorogation de la convention de mise à disposition à temps non complet du service comptabilité de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au profit de la commune de Mittelhausen pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

*Adopté à la majorité moins un contre (Feldmann)*

**Délibération n° DCM-050-2013**

**3. Domaines et patrimoines**

**3.3 Locations**

**Mise à disposition de la salle de motricité à l'ASLM**

- Vu la demande formulée par l'ASLM pour la mise à disposition de la salle de motricité de l'école pour l'atelier d'improvisation théâtrale du lundi soir , en raison du coût élevé des frais chauffage de la salle des fêtes jusqu'à fin juin 2014,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- émet un avis favorable et demande à l'ASLM un forfait de 150 € pour cette mise à disposition,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Vote à l'unanimité*

**Délibération n° DCM 051-2013**

**9. Autres domaines de compétence**

**9.1 Autres domaines de compétence des communes**

**Enquête publique au titre des installations classées : EARL KIENZ à Hohatzenheim**

Mme le maire présente au conseil municipal le dossier d'enquête publique présenté par l'EARL KIENZ de Hohatzenheim en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement exerçant une activité d'élevage de volailles de chair sur le territoire de la commune de Hohatzenheim. L'enquête se déroule sur 03/10/2013 au 05/11/2013 inclus.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable.**

*Adopté à la majorité moins 5 contre (Arbogast, Feldmann, Magnier, Poulain, Saenger)*

**Délibération n° DCM-052-2013**

**3. Domaine et patrimoine**

**3.6 Autres actes de gestion du domaine privés**

**Approbation du parcours relatif au sentier de randonnée pédestre**

Madame Le Maire présente au conseil les différents circuits de randonnée pédestre.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal** les valide à l'unanimité.

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° DCM-053-2013****1. Commande publique****1.6 Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre****Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la maison de garde**

- Vu la délibération n° DCM-010-2013 du 4 mars 2013,

L'adjoint FLICK Daniel présente au conseil municipal l'étude de diagnostic de l'ancien poste de garde, rue principale, réalisée par l'Atelier Oziol, et analysée par la commission de travaux,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le projet réalisé par le cabinet Oziol,
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la maison de garde à l'atelier Oziol-de Micheli de Strasbourg pour un montant de 10 500 € HT soit 12 558 € TTC,
- d'inscrire les crédits budgétaires au budget primitif 2013 et autorise Mme le Maire à émettre des mandats en 2014 avant le vote du budget primitif,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, ou tout autre organisme en vue du financement des travaux,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° DCM-054-2013****1. Commande publique****1.1 Marchés publics****Aménagement de la place de l'ancienne école, rue principale : achat d'un puit et d'un moine**

**Dans le cadre des travaux de réaménagement du site de l'ancienne école rue principale, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- décide d'acquérir un puit et un moine au prix de 3600 € livraison comprise, auprès de Bitter Antiquités à Marckolsheim,
- décide de faire réaliser les travaux de couronnement du puits pour accueillir le nouveau par l'Ets CRB pour un montant de 696 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier,
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2013 et autorise Mme le Maire à émettre le cas échéant le mandat en 2014 avant le vote du budget primitif.

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° DCM-055-2013****1. Commande publique****1.1 Marchés publics****Enfouissement des réseaux France Télécom rue Ostermatt**

Suite à la pose de gaines souterraines pour le câblage rue Ostermatt, il serait opportun de raccorder également les réseaux France Télécom Orange en souterrain dont l'étude de câblage est estimée à 99 € HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- autorise Mme Le Maire à signer la convention d'étude avec France Télécom Orange pour un montant de 99 € HT,
- autorise Mme le Maire à valider les travaux,
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2013 et autorise Mme le Maire à émettre le cas échéant le mandat en 2014 avant le vote du budget primitif.

*Adopté à l'unanimité*

GOEHRY Mireille

SIMON Gérard

FLICK Daniel

ARBOGAST Nicole

BRUCKMANN Jacques

COLIN Georges

FELDMANN Jean-Paul

FLICK Guillaume

GOEHRY Jean-Georges

HAMM André

MAGNIER Michèle

POULAIN Jean-Sébastien

SAENGER Tharcisse

STEINMETZ Jean-Paul

URBAN Jean-Michel  
(absent excusé)